



Ce jeudi 7 mai, une réunion d'un Comité intermédiaire de concertation en matière de personnel s'est tenue virtuellement.

Le point principal à l'ordre du jour : les mesures de déconfinement prises par le SPF Finances.

Vous trouverez ci-dessous notre compte-rendu de cette réunion.

Nous avons essayé d'être les plus complets possible, mais aussi de vous informer le plus rapidement possible, car ce sujet est crucial et comme vous le verrez pour certains agents les délais sont très courts (déjà ce lundi 11 pour certains douaniers). Veuillez excuser les petites fautes d'orthographe éventuelles qui nous auraient échappé... dues à cette volonté de vous informer rapidement...

LE DÉCONFINEMENT AU SPF FINANCES

Certains d'entre vous nous ont interpellés. Vous trouverez ci-dessous les réponses obtenues, les précisions ainsi qu'une synthèse des lignes directrices que prendra notre département. Un point d'attention particulier pour les douaniers de 1^{re} ligne, pour qui le déconfinement est quelque peu avancé afin de sauvegarder la sécurité et les intérêts de l'état (notamment la lutte contre la drogue).

QUELQUES CHIFFRES

P&O nous a présenté la stratégie de sortie du confinement.

LA SANTÉ DES AGENTS RESTE LA PRIORITÉ

Quelques chiffres :

- Actuellement, il y aurait 33 agents (confirmés) qui ont contracté le coronavirus
- Évolution de l'absentéisme : diminution (près de 10 % avant crise ; 4,5 % pendant la crise)
- Chiffre du télétravail / Présence au travail pendant la crise : toutes les journées de télétravail n'étant pas encodées, on peut estimer à environ 96 % du personnel en télétravail.
- Attestations de circulation (entre autres pour que les agents puissent aller chercher leur 2^e écran, pour les douaniers, etc.) : environ 10 000 attestations ont été délivrées. Tous les retraits de matériel doivent se faire en accord avec le service Logistique.

À noter que pour le 2^e écran, l'autorisation d'aller le rechercher est étendue à tous les agents (attention : cela ne concerne pas le mobilier – exception en cas de handicap [procédure via le service social bien-être])

STRATÉGIE GLOBALE

Règle générale

Pour effectuer le « retour au travail », le SPF Finances se base sur la stratégie fédérale (document de BOSA, santé publique et Guide du SPF Emploi).

La règle générale pour le SPF Finances : toutes les activités qui peuvent être réalisées en télétravail restent en télétravail. C'est toujours la norme jusqu'à nouvel ordre.

Attention : Pas de décisions locales/régionales concernant le déconfinement : toutes les mesures doivent être validées par l'administration générale, P&O et la Logistique.



Sinon ce n'est pas valable !!!

Sont inacceptables les communications de chefs qui disent « même si tu peux télétravailler tu dois revenir ! ». Cela est contraire aux décisions du Comité de direction.

N'hésitez pas à revenir vers nous si c'est votre cas.

À partir du 18 mai

À partir du 18/5, les activités qui ne peuvent pas se faire en télétravail (accès aux archives, accès à des documents/dossiers précis, etc.) sont à nouveau autorisées, MAIS :

- Il faut obtenir l'autorisation (cf. *attestation de circulation*) ;
- Les agents ne viennent **que pour l'activité en question** et repartent quand elle est finie pour poursuivre ou reprendre leur journée de télétravail

Les agents qui peuvent faire du télétravail, mais préféreraient revenir au bureau **ne peuvent donc pas** revenir à ce stade, et ce jusqu'à nouvel ordre (le SPF Finances suit les directives du Conseil national de Sécurité).

Les agents qui doivent revenir pour effectuer une partie de leurs tâches **ne peuvent pas refuser** de le faire (*sauf exception, voir plus loin + droit de retrait*)

Exception = le droit de retrait ; c.-à-d. incapacité à assurer une distanciation sociale = mesures de protection, si l'agent ne peut s'isoler, alors il repart après en avoir avisé son chef.

Exception : Personnes à risque – Familles avec de très jeunes enfants

À noter :

1. **Les bureaux sont fermés au grand public au minimum jusqu'à la fin de la période Tax-On-Web (1^{er} juillet)**, mais possibilité de rendez-vous **pour les professionnels** (notaires, comptables...) **uniquement** à partir du 1^{er} juin (**si et uniquement aux endroits où les conditions de distanciation sociale le permettent**) ;
2. Les agents qui doivent venir peuvent prendre leur voiture pour venir au bureau et être remboursés sur base de la fraction quotidienne d'un abonnement de train 2^{ème} classe : le message est toujours d'éviter de prendre les transports en commun sauf lorsque ce n'est pas possible autrement (l'A.R. Pouvoirs spéciaux reste d'application).

L'UNSP regrette le très faible montant accordé, bien loin du coût réel, alors que l'agent sera « obligé » d'effectuer le trajet.

Normalement le taux d'occupation du bâtiment devrait être (bien) inférieur à 25 %, ce qui assure - selon la logistique - le respect de la distanciation sociale. Au-delà de 25 %, il faut des adaptations.

En effet, tant que l'occupation des bâtiments n'est pas supérieure à 25 %, on peut maîtriser la distanciation sociale. En conséquence, il est demandé **de ne pas porter** de masque et encore moins de gants dans les bâtiments, mais de respecter les distances sociales et les aménagements/règles spéciales du bâtiment (accès aux *ascenseurs, cages d'escalier, speedgate, sas d'entrée, accès aux multifonctionnelles, machines à café, wc, etc.*)

Des « modes d'emploi » seront établis « bâtiment par bâtiment », afin de définir l'utilisation des ascenseurs, l'accès aux imprimantes multifonctions, aux lieux communs, marquage au sol pour les lieux d'attente, etc. (Ex NOGA : 4 personnes par ascenseur, aux coins en regardant les miroirs...)

Quand la distanciation sociale est mise en péril : marquage au sol...

Masques :

Le département n'a pas de masques actuellement (sauf douanes et autres rares exceptions), mais le SPF BOSA va fournir :

- Un stock de masques jetables (2 par agents par jour) pour une partie de nos fonctionnaires (dont l'activité ne peut pas toujours garantir la distanciation sociale : accueil du public, contrôle sur place, douaniers en exercice, etc.) Ces masques arriveront au mois de mai et seront distribués localement au fur et à mesure de la reprise des activités, pas avant ;
- 5 masques en tissus par agent (tous), réutilisables. On ne sait pas à ce stade quand arriveront ces masques. La distribution se fera dans les bâtiments du SPF Finances (pour l'ensemble de la fonction publique fédérale).

Concernant les **gants** : ils sont déconseillés par la médecine du travail, car ils augmentent le risque. Seules quelques catégories de personnel en ont (centres de scan, par exemple) ; la solution est de mettre le courrier en « quarantaine » pendant 24 h avant manipulation et laver les mains avant et après à l'eau et au savon ;

Gel hydroalcoolique : petit stock (et promesse de BOSA également) qui sera installé dans les zones d'accueil de public et/ou en kit pour les contrôles sur place. Ils seront distribués au fur et à mesure en fonction de la reprise des activités.

Courriers : Le courrier est mis en quarantaine 24 h avant la manipulation.

Quelques volets P&O

- Les sélections **rosetta** ont lieu de façon 100 % digitale ;
- Les sélections **de mobilité interne** ont lieu de façon 100 % digitale ;
- Les assessments dans le cadre des **promotions de niveau A** seront organisés de façon 100 % digitale **pendant l'été** ;
- Les **formations** transversales et techniques sont données de façon 100 % digitale ;
- Les **formations essentielles** qui ne peuvent que se donner en présentiel recommenceront en juin et dans les conditions qui assurent la distanciation sociale (concerne essentiellement des formations Douane, par exemple CITT). Le nombre de participants sera réduit ;
- SPF Finances essaie de faire des tests à distances pour les **compétences techniques** (question de type : livre ouvert), cela concerne notamment les stagiaires
- Recrutement statutaire : pas encore possible actuellement – À l'étude chez SELOR (prévu 1^{er} juin).



EXCEPTION POUR LA DOUANE

Pour l'AGDA, **le retour au bureau commence le 11 mai** (essentiellement les services de 1^{re} ligne).

Justification de l'autorité :

L'AGDA, comme service essentiel de l'Etat, doit reprendre plus rapidement que les autres administrations en raison de la reprise des activités des magasins « non essentiels » à partir du 11 mai 2020.

- Les entreprises reprennent leurs activités dès cette semaine.
- Le trafic à Bierset est en croissance : le travail augmente.
- Idem pour le trafic illicite de marchandises (notamment la drogue) qui est en augmentation.
- Il est nécessaire de renforcer les postes de contrôle et de surveillance à la recherche.

Un détail des tâches et des bureaux concernés devrait nous parvenir rapidement.

La lutte contre la drogue est la cible prioritaire

Attention : il a bien été précisé qu'en cas d'absence du matériel de protection nécessaire, aucune action, aucun contrôle ne doit être réalisé.

Pour les autres services :

Contrôle 2^e ligne : télétravail, sauf activités qui ne peuvent pas être faites en télétravail

Succursales cfr la note du 17 mars. Le télétravail est la règle.

Recherches : télétravail sauf 3 exceptions

- Permanence
- Belpiu
- Lutte contre la drogue (si besoin de renfort des recherches)

Principes :

- Télétravail
- Le chef de service détermine le contenu du télétravail
- Les agents peuvent être invités à renforcer d'autres services
- Maintien des binômes
- Éviter les personnes à risque : elles restent en télétravail ! (voir plus loin)

Un projet de communication au personnel de la Douane nous a été soumis, mais il n'était pas assez clair et incomplet. Il « devrait » être en cours de modification et sera envoyé au personnel encore ce vendredi 8 mai.

L'UNSP ne comprend pas l'empressement de la Douane. Communiquer le vendredi pour une reprise le lundi n'est pas acceptable. L'UNSP regrette cette précipitation, elle génère une anxiété inutile, d'autant que la communication aux agents n'était pas prête et a occasionné des erreurs d'interprétation. Des directives incorrectes ont déjà été données dans certaines directions. Un tel empressement pourrait mettre la santé de certains agents en péril. La Douane en est-elle à quelques jours près ???

AUTRES CAS PARTICULIERS

1. **FINSHOP** : les entrepôts rouvrent le 11/5, comme le commerce non essentiel. Il n'y a pas de vente aux enchères sur place organisée. Les ventes se font en ligne. Si des acheteurs veulent voir les biens, sur rendez-vous uniquement ;
2. **SHAPE** : 3 services : grosse rotation des militaires au Shape Village. Les services spécifiques et compétents pour le Shape de la Documentation Patrimoniale, des Douanes et de la Fiscalité sont sollicités : ils auront les mêmes mesures de protection que les agents des Douanes et Accises. Le shape organisera lui-même le respect des distanciations sociales.
3. **Fedopress et centre de scan** : reprise dès le 18 mai 2020. Équipements de sécurité sont distribués.
4. **Logistique**
5. **Fedorest**

Fedorest ne reprendra qu'au même rythme que l'HORECA.

Toutefois, le fédéral a décidé de faire « retravailler » le personnel ne pouvant télétravailler.

La solution envisagée par l'autorité : « prêter » le personnel de Fedorest à la Logistique. Le personnel auxiliaire de Fedorest sera amené à renforcer les équipes de nettoyage pour s'assurer que plusieurs passages de nettoyage sont effectués dans les bâtiments avec la reprise progressive des activités. Cela se fera via un avenant au contrat de travail. Les conditions doivent encore être déterminées et le projet validé par le Comité de gestion de Fedorest.

6. **Huissiers – Gestion du courrier** : à partir du 18 mai, ils devront revenir au bureau. Ils seront en renfort d'autres services si besoin (avec des aménagements des contrats et des crescendo).

Reprise des tâches de contrôles (AGFISC et ISI) : toujours en discussion. À ce stade-ci, aucune décision n'a été prise pour les missions de contrôle du département. Cette décision est également une décision politique (il nous revient toutefois que certains services reprennent déjà les contrôles, c'est en contradiction avec la décision du Comité de direction).

Services du SECAL : toujours rien de prévu concernant la reprise.

Pour les autres activités du SPF Finances qui ne peuvent être télétravaillées, mais qui requiert des tâches qui ne sont pas des tâches de bureau classiques, les décisions n'ont pas encore été prises non plus (mesurage chez MEOW, ventes de biens immobiliers pour le Comité d'acquisition fédéral, etc.).

Ces stratégies particulières feront l'objet de décisions de la part de l'administrateur général concerné en collaboration avec le SIPPT, la Logistique et P&O.

Reprise future

Il y aura une discussion formelle avec les syndicats avant toute nouvelle reprise d'activités.

EXCEPTIONS - CAS PARTICULIERS

Ceci est valable pour l'ensemble du personnel.

L'autorité a prévu deux catégories d'exception :

- **CATÉGORIES À RISQUE**

Les agents qui font, en raison d'une pathologie particulière, partie des catégories à risque (voir la page covid-19) ne doivent pas revenir (même si leurs tâches les y obligeraient occasionnellement ou à temps plein). L'employeur ne connaissant pas ces pathologies (et n'ayant pas à les connaître), il faut passer par la médecine du travail (Empreva) pour les reconnaître (procédure en cours de rédaction).

- **PROBLÈMES MÉDICAUX ET SOCIAUX**

Si le problème est familial ou d'un autre ordre, le but est de passer par une procédure similaire à la mutation temporaire pour raison familiale ou de santé (via le service bien-être) (procédure également en cours de rédaction).

L'exemple cité : un parent célibataire avec 3 enfants sans garderie

Le but est de traiter ces dossiers en urgence.

Si OK, télétravail à temps plein ou « NC (si Fedorest ou Logistique) ».

Voici un résumé de quelques questions posées suite aux interpellations que vous nous avez envoyées (notamment suite à l'annonce de la « reprise » à la Douane :

Questions - Stratégie de déconfinement du SPF Finances	Les réponses reçues
1. Est-il envisagé de tester régulièrement les agents en 1 ^{re} ligne [Douanes, Logistique, les agents en contact avec le public] ? Si oui, est-ce Medex qui s'en charge ? Le médecin généraliste de l'agent ?	Pas de réponse – Non prévu dans le plan fédéral
2. Un agent écarté du travail de 1 ^{re} ligne parce qu'il a été en contact avec une personne positive au Covid. Sur quelle base est-il réintégré au travail ? Medex ? Médecin ? Autre décision ?	Normalement il faut une visite préalable à la reprise du bureau. Voir Intranet – Onglet COVID – Surveillance médicale préventive
3. Le confinement est avant tout un effort collectif pour la santé collective . Certaines personnes au sein d'autres entreprises n'ont pas la possibilité de faire du télétravail et vont devoir reprendre le chemin du travail. La plupart des fonctionnaires se rendent au travail en transport en commun, pourquoi aller surcharger des réseaux de transport en commun alors que rien ne le justifie ?	La règle reste le télétravail pour toutes les fonctions qui peuvent l'être, excepté pour les tâches qu'on ne peut pas faire du télétravail [accéder aux archives, permanences, etc.]. Respect des gestes barrières. Procédure de retrait.
4. Si le travail d'un agent peut être effectué en télétravail, l'agent peut-il poursuivre le télétravail à temps plein ? D'autant que depuis le début de la crise, les agents peuvent se rendre au bureau s'il	À partir du 18 mai : Si une tâche lui est assignée, qui ne peut pas être faite en télétravail, l'agent ne peut pas refuser. [sauf procédure de retrait ou agent à risque].



<p>leur est nécessaire pour venir rechercher du travail et un système de numérisation et de dispatching du courrier a été mis en place.</p>	<p>À l'inverse : un agent qui peut télétravailler et qui veut revenir au bureau : il ne peut pas, il doit rester en télétravail, jusqu'à nouvel ordre.</p>
<p>5. Le SPF Finances base sa stratégie sur le guide du SPF Emploi et Travail. Des règles concrètes seront-elles édictées spécifiquement pour le SPF Finances : nombre de personne dans l'ascenseur, occupation des zones de travail, nettoyage des lieux communs, etc.</p>	<p>Une stratégie est en cours de rédaction pour chaque bâtiment.</p> <p>Cela est supervisé par les services Logistique.</p>
<p>6. Est-ce que si les règles et recommandations émises par le SPF emploi et Travail et concertation sociale dans son guide « Travail en sécurité » ne sont pas respectées, un agent peut-il rentrer chez lui et poursuivre sa journée en télétravail ?</p>	<p>Il s'agit de la procédure de retrait</p>
<p>7. La plupart des bâtiments du SPF Finances sont équipés de système d'air conditionné. Différentes enquêtes indiquent que c'est un facteur plus élevé de propagation de virus ? Des mesures sont-elles envisagées afin d'assurer une circulation d'air « saine » ?</p>	<p>Airco : Le SPF Finances suit les recommandations des ingénieurs européens : entretien des filtres et prévoir que l'air entrant soit bien expulsé vers l'extérieur, contrôlé le taux d'humidité, toujours introduire de l'air neuf.</p> <p>Il n'est pas envisagé de couper les aircos.</p> <p>Mise en expulsion de l'air vers l'extérieur, pas recycler l'air.</p> <p>Le SPF Finances suit la directive qui sera discutée en comité B [veiller à une bonne ventilation – ne pas recycler l'air]. Le SIPPT et les services bien-être sont associés.</p>
<p>8. Certaines administrations prévoient que leur personnel peut être amené à recevoir du public en « face to face » prochainement. Quelles sont les dispositions prévues pour un agent considéré comme « à risque » [dont la santé est fragile ou ayant une maladie chronique] ?</p>	<p>Pas de réouverture au grand public avant le 1^{er} juillet.</p> <p>1^{er} juin : uniquement sur rendez-vous avec les professionnels [notaires, comptables, etc.]</p> <p>Personnes à risque : Une procédure va être mise en place avec EMPREVA</p> <p>Cas particuliers : Catégorie à risque : voir site Covid 19 (ex diabétique – pour préserver le secret médical : procédure en cours d'écriture avec Empreva.</p> <p>Problèmes médicaux ou sociaux</p> <p>Ex. : mutation pour raisons familiales ou de santé (famille avec petits enfants)</p> <p>Les crèches et écoles étant toujours fermées, P&O sera attentif à la situation familiale de l'agent.</p>



	Toutes les procédures concernant les personnes à risque ou dans des situations familiales ou sociales compliquées seront centralisées afin de rester cohérent.
9. Le télétravail est la règle pour tous les départements. Les agents ne sont tenus de se rendre... que pour des invitations spécifiques. (De nombreux agents D&A font du travail administratif).	Télétravail = règle Le télétravail reste la règle SAUF pour les fonctions qui ne peuvent pas être faites en télétravail. Maintenir le dispositif : « se rendre au travail en cas de nécessité pour récupérer des documents ou assurer la continuité du service » puis tout le reste en télétravail quand c'est possible. Le chef de service détermine le contenu du travail.
10. Demande de précision : contrôle voie publique : 2 équipes par région : qu'est-ce qu'une région ? Direction ? Service EMT (Equipe Mobile Toezicht) ?	Une direction régionale = une région
11. Remarques : Assistance à la police fédérale aux frontières : 2 pauses prévues : 6-14 et 14-22. En dehors : pas de contrôle... et les contrevenants le savent. Il conviendrait d'assurer du H24. Au vu des contrôles effectués : et des résultats, il convient de reconnaître que les contrôles sont nécessaires. Peut-être utile d'évaluer cela ultérieurement.	La remarque a été faite. L'objectif de la reprise du travail de la 1 ^{re} ligne est entre autres guidé par la volonté de lutter contre les trafics illicites (drogues, autres).
12. Cours CITT : les groupes seront-ils réduits ? Priorité sera-t-elle donnée aux nouveaux et aux agents n'ayant plus d'armes ?	Le nombre de participants sera adapté. Reprise en juin, si les stands de tir sont disponibles.
13. Quid des gens en télétravail, sans travail à qui on donnerait un autre travail : quel accompagnement ? Pas de mutation déguisée ?	Il y aura des renforts dans d'autres services si nécessaire.
14. Ne pas oublier de faire avancer les dossiers DOUANE en attente : service actif, revalorisation allocation port d'arme, etc.	L'UNSP a à nouveau insisté sur ce point. La Douane est importante actuellement, c'est à rappeler plus tard aussi. Un comité de secteur II sera prochainement organisé. L'élargissement de la liste des travaux salissants sera entre autres abordé.
15. Une communication de l'AGDA a indiqué qu'à partir du lundi 11 mai, tous les agents de l'AGDA qui le souhaitent peuvent retourner au travail en conservant 60 % de télétravail et que des	Masques, gel hydroalcoolique et adaptation des bâtiments

protections seront fournies ? De quelles protections parle-t-on ?	
16. Les règles de déconfinement « anticipé » ne devraient-elles pas se concentrer sur les services de terrain ?	Cela concerne essentiellement les services de 1 ^{re} ligne Opérations.
17. Il a été indiqué aux agents que ce sont toujours les mêmes personnes qui devront être au travail en même temps. Qui sera en charge des « plannings » ?	Les chefs de service. Avec maintien des binômes.
18. Personnes à risque	Les personnes à risque restent en télétravail

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA CRISE ACTUELLE

INDEMNITÉ TÉLÉTRAVAIL

Le forfait télétravail 20 € par mois : prolongé jusqu'au retour à la normale (jusqu'à la fin des pouvoirs spéciaux)

L'autorité étudie la possibilité de conserver le forfait après la période de crise.

La révision de cette indemnité et la création d'une nouvelle indemnité (pour compenser les frais liés au télétravail) sont à l'étude.

CONGÉ PARENTAL COVID-19

Procédure disponible depuis mercredi 6 mai sur l'Intranet

Est accordé avec effet rétroactif au 1er mai (formulaires sur intranet)

But : mettre dans MyP&o le plus vite possible (adaptation des applications)

REPORT DE CONGÉS

Voir communication à ce sujet sur notre site internet

Il s'agit d'une initiative du département.

ÉVALUATION EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Un message a été fait aux chefs de service afin que les cycles 2020 soient adaptés en fonction des circonstances actuelles.



ASSISTANCE À LA POLICE FÉDÉRALE : PAIEMENT OU REPOS COMPENSATOIRE POUR LES PRESTATIONS IRRÉGULIÈRES

Une communication a été faite aux agents concernés.

La demande sera mensuelle.

Cela concerne uniquement la surveillance aux frontières (assistance à la Police).

Si le repos compensatoire est demandé, ce sera aux responsables de gérer.